

7 février 2018

Préparé par: RDGN/ CODZ

Original: Français

Date probable de présentation au Conseil

Sans objet

POUR INFORMATION

MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Vincent O. NMEHIELLE
Secrétaire général

OBJET : ALGERIE : PROGRAMME D'APPUI A LA COMPETITIVITE
INDUSTRIELLE ET ENERGETIQUE (PACIE)

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET *

Veillez trouver ci-joint, le Rapport cité en objet.

PJ:

c. c.: Le Président

* Les questions concernant ce document seront adressées à:

M. M. EL AZIZI	Directeur général	RDGN	Poste 1414
M. A. COULIBALY	Directeur p.i	ECGF	Poste 2536
M. B. TRAORE	Responsable pays	CODZ	Poste 7100
M. H. LOHOUES	Chef de projet	CODZ/ECCE	Poste 7117

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



ALGERIE

**PROGRAMME D'APPUI À LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE ET
ENERGETIQUE (PACIE) PUBLIC-PRIVE**

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROGRAMME
(RAP)**

RDGN/ CODZ

Février 2018

Publication autorisée

Publication autorisée

RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE RAPPORT (RAP) POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

I Données de base

A Données du rapport

Rapport daté du	Rapport daté du:	15 décembre 2017	
	Date de la mission (<i>en cas de mission sur le terrain</i>) Mission d'achèvement	Du 10 décembre 2017	Au 13 décembre 2017

B Responsables du projet au sein de la Banque

Fonctions	À l'approbation	À l'achèvement
Directeur régional	J. KOLSTER , Directeur, ORNA	M. EL AZIZI , Directeur Général, RDGN
Chef de bureau national	B. TRAORE , Représentant résident, DZFO	B. TRAORE , Responsable pays, CODZ
Directeur sectoriel	A. COULIBALY , Directeur pi OSGE	A. COULIBALY , Directeur pi ECGF
Responsable sectoriel	A. COULIBALY , Chef de Division, OSGE	A. COULIBALY , Chef de Division, ECGF
Coordinateur d'activités	A. TOTO SAME , Principal PFM Expert, OSGE	H. LOHOUES , Économiste pays principal CODZ/ECCE
Coordinateur d'activités suppléant	E. LARBI , Consultant économiste OSGE/ORNA	E. LARBI Consultant économiste ECGF/RDGN
Chef d'équipe chargée du RAP		H. LOHOUES , Économiste pays principal CODZ/ECCE
Membres de l'équipe chargée du RAP		E. LARBI , Économiste consultant, ECGF/RDGN T. BENBAHMED , Économiste pays sénior, CODZ/ECCE

C Données du projet

Nom du projet : (PACIE)	PROGRAMME D'APPUI À LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE ET ENERGETIQUE	
Code du projet : P-DZ-K00-007	Numéro(s) de(s) instrument(s) de financement : Prêt BAD N°: 2000200000453	
Type de projet : Appui budgétaire général	Secteur : Multisecteur	
Pays : Algérie	Catégorisation environnementale (1-3): 3	
Étapes de traitement du dossier – Uniquement pour les financements approuvés par la Banque (ajouter/supprimer des lignes en fonction du nombre de sources de financement)	Evènements importants (Uniquement pour les financements approuvés par la Banque)	Décaissements et dates de clôture (Uniquement pour les financements approuvés par la Banque)

Source/instrument de financement 1 : Prêt BAD	Source/instrument de financement 1 : Prêt BAD	Source/instrument de financement 1 : Prêt BAD		
Date d'approbation : 2 Novembre 2016	Montants annulés: 0	Date initiale de décaissement : Décembre 2016		
Date de signature : 30 Novembre 2016	Financement complémentaires : 0	Date initiale de clôture : 31/10/2017		
Date d'entrée en vigueur : 10 Décembre 2016	Restructuration (<i>préciser la date et le montant concerné</i>): NA	Délai révisé du décaissement (<i>si applicable</i>): NA		
Date d'entrée en vigueur du premier décaissement : NA	Prorogations (<i>préciser les dates</i>): NA	Date de clôture révisée (<i>si applicable</i>): NA		
Date réelle du premier décaissement : 19 Décembre 2016				
Source de financement (UC) :	Montant engagé (UC) :	Pourcentage engagé (%) :	Montant non engagé (UC) :	Pourcentage non engagé (%) :
Source/instrument de financement 1:	720 millions UC	100%		
Source/instrument de financement 2:				
Gouvernement :	N.A	N.A		
Autres (exemple, cofinanciers)	N.A	N.A		
TOTAL	720 millions UC	100%		
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre : Ministère des Finances (MdF)				

D Revue et commentaires de la Direction

Rapport examiné par	Nom	Examiné le	Commentaires
Chef de bureau national	B. TRAORE , Responsable Pays, CODZ		
Directeur régional	M.EL AZIZI , Directeur Général, RDGN		
Chef de division sectoriel	A. COULIBALY , Chef de Division, ECGF		
Directeur Sectoriel	A. COULIBALY , Directeur pi, ECGF		

II Évaluation des performances du projet

A Pertinence

1. Pertinence de l'objectif de développement du projet

Notation*	Compte-rendu descriptif (250 mots maximum)
4	<p>Le Programme d'Appui à la Compétitivité Industrielle et Énergétique (PACIE), est un appui budgétaire général d'un montant de 900 millions EUR (soit 720 millions UC) accordé par à l'Algérie en 2016. Cette opération qui a marqué le réengagement financier de la Banque en Algérie, pays nom-emprunteur depuis plus d'une décennie, intervient en réponse au besoin d'accompagnement des Autorités dans leur volonté de poursuivre les changements économiques structurels qu'elles ont engagés. Le Programme vise la création des conditions d'une croissance économique inclusive en Algérie, à travers des réformes économiques visant la consolidation budgétaire, l'amélioration du climat de l'investissement, et l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Le PACIE appuie les deux piliers du DSP-i 2016-2018: i) industrialisation, compétitivité et développement des chaînes de valeur, et ii) soutien à la transformation du secteur énergétique. Le PACIE est aligné sur deux des cinq priorités (High 5) de la Banque : « Industrialiser l'Afrique » et « Éclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique » et a des effets d'entraînement i sur la priorité « Nourrir l'Afrique » puisque l'agriculture représente un secteur stratégique. Le programme s'inscrit également dans les orientations de la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque 2013-2017 à travers le premier pilier (Amélioration du climat de l'investissement et des affaires et Développement des entreprises) et le deuxième pilier (Développement des entreprises). Il est aussi aligné au premier pilier du Plan d'action pour la gouvernance (GAP II 2014–2018) relatif à la gestion publique, au deuxième pilier (Gouvernance sectorielle, notamment l'énergie) et au troisième pilier (Climat d'investissement et des affaires).</p>

* Pour toutes les notations, utiliser l'échelle suivante : 4 (Très satisfaisant), 3 (Satisfaisant), 2 (Insatisfaisant), 1 (Très insatisfaisant)

2. Pertinence de la conception du projet

Notation*	Compte-rendu descriptif (250 mots maximum)
4	<p>Le PACIE s'inscrit dans le cadre du Nouveau Modèle de Croissance Économique (NMCE) 2016-2030, adopté le 26 juillet 2016 par le Gouvernement algérien. Le programme vise en particulier à promouvoir une croissance inclusive, résiliente et durable à travers : (i) le renforcement de l'assainissement des finances publiques grâce à un recouvrement accru des recettes et une rationalisation des dépenses ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; et (iii) une offre énergétique durable, grâce à l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité du secteur énergétique.</p> <p>Le choix d'un appui budgétaire général décaissable en une seule tranche était justifié principalement par l'urgence du contexte conjoncturel du moment due notamment à la baisse des cours du pétrole. Le PACIE a ainsi contribué à fournir au gouvernement les ressources nécessaires pour l'année 2016, pour compenser en partie la baisse de ses recettes, et soutenir les réformes de consolidation budgétaire et de transformation structurelle engagées par le gouvernement.</p> <p>L'instruction du PACIE a fait l'objet d'un dialogue soutenu et de haut niveau, incluant une visite du Président de la Banque en Algérie, et d'une vaste concertation avec les parties prenantes (gouvernement, patronat, chambres de commerce, organisations du secteur privé, etc.) tout au long du processus. Ces consultations élargies ont permis d'établir les besoins les plus pertinents en matière de réformes et les axes d'intervention de cet appui budgétaire et d'assurer une appropriation des mesures de réformes.</p>

3. Enseignements tirés relativement à la pertinence

Questions clés (5 maximum ; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés	Public cible
1. Vu sa complexité, le programme, doit être soutenu par une analyse pertinente sur la capacité du pays et l'engagement politique	<p>La capacité du pays et l'engagement des Autorités ont été réaffirmés au cours du processus participatif (Etat, patronat, syndicats, société civile, etc.) de préparation du NMCE 2016-2030, couronné par son adoption par en juillet 2016. C'est dans ce cadre que les autorités ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les actions inscrites dans la matrice des mesures du programme à savoir : (i) l'amélioration des ressources de l'Etat ; (ii) la rationalisation des dépenses budgétaires, (iii) le développement de la compétitivité ; et (iv) le développement et promotion des énergies renouvelables. Toutes les mesures présentées, figuraient pour la grande majorité dans une matrice plus détaillée, dont le suivi et la coordination étaient assurés par le MdF, avec des contributions des ministères sectoriels dans leurs domaines respectifs.</p> <p>Toutefois, il est à noter deux importants remaniements gouvernementaux intervenus au cours de la période d'exécution du Programme. En effet, l'Algérie a enregistré la nomination de deux premiers ministres : M. A. TEBBOUNE, le 24 mai 2017 et M. A. OUYAHIA, le 15 août 2017. Cependant, les deux Plans d'Action de Gouvernement (PAG) proposés par ces nouvelles autorités avaient pour point d'ancrage le NMCE. De ce fait, les principales mesures prévues dans la matrice des réformes n'ont pas été remises en cause et ont globalement poursuivi leur exécution.</p>	Premier Ministère, MdF/Ministères sectoriels
2. Le programme doit tenir compte des opérations précédentes dans la sous-région.	L'intérêt d'une approche programmatique ainsi que la nécessité des assistances techniques et d'une approche intersectorielle pour une meilleure synergie des opérations de la Banque méritent d'être retenus parmi les leçons à tirer des appuis budgétaires dans la sous-région. La conception du PACIE a tenu compte de ces leçons en ne retenant que des mesures structurantes ayant atteint un niveau de maturité suffisante sur l'ensemble des réformes convenues afin de s'assurer de leur mise en œuvre effective	BAD /autorités
3. La conception du programme doit tenir compte suffisamment de l'analyse des risques	Les risques du programme avaient été identifiés et les mesures d'atténuation proposées. Les risques portaient notamment sur : i) le risque macroéconomique de la volatilité des prix du pétrole qui pourrait aggraver le déficit budgétaire et affecter la croissance ; ii) les questions sécuritaires et de possibles revendications sociales ; et iii) la possibilité d'un glissement dans la mise en œuvre des réformes. À l'achèvement du Programme, même si pour l'année 2017, il est attendu une baisse du taux de croissance, la situation budgétaire connaît quant à elle, une amélioration, avec une réduction du déficit, due notamment à la poursuite des efforts de consolidation	

budgétaire. Les questions sécuritaires sont maîtrisées et le pays n'a pas connu de revendications sociales majeures. Quant aux mesures prévues dans le Programme, leur mise en œuvre se poursuit malgré les changements de gouvernements, grâce à l'ancrage sur le NMCE. Toutefois, il est à relever les craintes soulevées par l'adoption du Financement Non Conventionnel (FNC) contenu dans le PAG du nouveau gouvernement, permettant le recours au financement monétaire du déficit budgétaire. Cette situation n'aura pas d'impact sur le Programme à l'achèvement, mais pose la problématique de la durabilité et de la poursuite des mesures surtout relatives à la maîtrise des dépenses publiques au-delà de 2017. Les Autorités rencontrées ont tout de même rassuré sur l'option prise de poursuivre l'assainissement des finances publiques.

B Efficacité

1. Progrès réalisés pour atteindre l'objectif de développement du programme (objet du projet)

Commentaires

Fournir un bref descriptif du projet (composantes) et indiquer le contexte dans lequel il a été conçu et exécuté. Indiquer l'objectif de développement du projet (généralement l'objet du projet, tel qu'indiqué dans le CLAR) et évaluer le progrès accompli. Les effets imprévus devraient également être pris en compte, ainsi qu'une référence spécifique à l'égalité des sexes dans le projet. Longueur maximale indicative : 400 mots.

L'objectif du Programme est de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique inclusive en Algérie, à travers des réformes économiques visant l'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources publiques, l'amélioration du climat de l'investissement, et l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

i) Concernant les finances publiques, les autorités ont poursuivi la consolidation budgétaire à travers les mesures prises pour réduire le déficit, à savoir maîtriser les dépenses courantes, et accroître les recettes hors hydrocarbures. A cette fin, dans leur quête de rationalisation des dépenses budgétaires un cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT) triennal a été mis en place à partir de 2017 et est opérationnel. Une note d'orientation du Ministère des Finances datée du 30 Mars 2017, présente les indications sur les éléments fondamentaux devant guider la préparation des projets de budget pour l'année 2018 et dresse les principales orientations nécessaires à l'établissement des propositions budgétaires pour la période 2018-2020. S'agissant des centres des impôts (CDI), 32 centres ont été réceptionnés à fin octobre 2017 sur un programme initial de 65 CDI, qui a été réduit à 57 grâce à l'informatisation/interconnexion.

(ii) Quant au climat de l'investissement, les autorités ont réitéré leur engagement à poursuivre et à intensifier les réformes. La nouvelle Constitution de février 2016 établit de manière explicite que l'Etat œuvre à améliorer le climat des affaires. Dans ce contexte, outre l'adoption en août 2016 de la nouvelle loi relative à la promotion de l'investissement, la loi portant orientation pour le développement de la PME, a été publiée le 11 janvier 2017. De plus, onze (11) projets de textes d'application de cette loi sont finalisés, dont trois (3) sont en voie de publication et huit (08) en voie de finalisation. S'agissant de la loi relative aux normes, visant à renforcer et à moderniser l'arsenal juridique pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives, les dispositions d'application de la loi ont été prises et accéléreront le processus de libéralisation de l'activité de certification pour aider les PME à se conformer aux standards internationaux. S'agissant de l'appui au développement du tissu industriel, le programme de réalisation de parcs industriels a été approuvé par le gouvernement.

(iii) Quant à la diversification des filières de production d'électricité, le bilan à fin octobre 2017 est comme suit : (i) Mise en service en 2016 de douze (12) centrales photovoltaïques (PV) d'une capacité globale de 170 MWc et en 2017 de quatre (04)

centrales PV d'une capacité globale de 123 MWc; (ii) La production d'électricité d'origine photovoltaïque durant l'année 2016 a été de 183 GWh et (iii) la production d'électricité d'origine renouvelable en 2016, pour une capacité installée de 482 MW, a été de 315,4 GWh. Le principal résultat attendu dans la réalisation de ce programme, est de contribuer à la diversification des filières de production de l'électricité et de permettre qu'à l'horizon 2030, que 27% de production totale d'électricité en Algérie soit d'origine renouvelable contre 0,5% en 2015

Au moment de l'achèvement du Programme, l'ensemble de ces résultats sont satisfaisants avec une durabilité globalement assurée, sauf éventuellement pour certaines mesures relatives à la rationalisation des dépenses publiques. En effet, pour ces dernières, le Gouvernement devrait accélérer certaines réformes et en améliorer l'exécution.

2. Établissement de rapports sur les effets

Indicateurs des effets (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (2015)	Valeur la plus récente 2016 (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Effet 1: Consolidation de la gestion des finances publiques					Au niveau budgétaire, le déficit devrait s'établir à 6,4% du PIB, en baisse comparé aux 13% affichés en 2016, Les recettes pétrolières devraient rebondir à 14% en 2017, sous l'effet de la légère remontée des cours.	n.a
Recettes fiscales hors hydrocarbures (%PIB)	15,9% en 2015	19,1% (2016)	20% (2017)	104%	Les recettes fiscales hors hydrocarbures ont augmenté de 4,7% et de 19,7 % par rapport au montant initialement prévue pour 2016	
Dépenses courantes (%PIB)	28% en 2015	26,3% (2016)	23,8% (2017)	110%	La réduction des dépenses courantes en 2017 dépasse l'objectif de plus de 10%.	

Effet 2 : Amélioration de la Compétitivité Indice de de compétitivité globale	3.97 (2015) 87 eme	4.1 (2016) 87eme (2016)	4.3 (2017) 86 eme (2017)	Le pays gagne une place par rapport au précédent classement.	Selon le dernier rapport de la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (WEF) publié fin septembre, 2017, l'Algérie se classe 86e sur 137 pays. Le pays gagne une place par rapport au précédent classement.	n.a
Effet 3 : Diversification de la production d'électricité Taux de production d'électricité d'origine renouvelable	0,5% (2015)	-	1.5% en 2017	-	Le principal résultat attendu dans, est de contribuer à la diversification des filiales de production de l'électricité et de permettre qu'à l'horizon 2030, que 27% de production totale d'électricité en Algérie soit d'origine renouvelable contre 0,5% en 2015	n.a
Notation (voir méthodologie EER)*	Compte-rendu descriptive					
4	Des avancées notables au niveau de l'accroissement des recettes hors hydrocarbures, et de maîtrise des dépenses courantes La réalisation des effets du programme, sont en très bonne voie pour être atteints.					

3. Rapport sur les produits

Indicateurs des produits (tel qu'indiqué dans le CLAR; ajouter d'autres lignes, si nécessaire)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative: 50 mots par produit)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
1.1.1 Centres des impôts (CDI) opérationnels	32 centres des impôts (CDI) opérationnels à fin octobre 2017 sur un programme de 57.	54% des 57 CDI opérationnels	100%	Réalisée S'agissant des centres des impôts (CDI), 32 centres réceptionnés en octobre 2017 sont opérationnels sur un programme initial de 65 CDI, qui a été réduit à 57. Ce sont donc 56% des CDI qui sont opérationnels, excédant la cible de 54% visée. De plus, il convient également de préciser que 25 CDI sont en cours de réalisation, 04 en voie de lancement et 03 dont l'étude est en cours-	n.a

1.1.2. Note du Ministère des Finances fixant les modalités de la mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes, tel que prévu dans la LF 2016, pour faciliter les procédures et réduire l'évasion fiscale	Note du Ministère des Finances fixant les modalités de la procédure de la mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes, tel que prévu dans la LF 2016, élaborée et transmise	Mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes, tel que prévu dans la Loi de Finances 2016, pour faciliter les procédures et réduire l'évasion fiscale	100%	Réalisée Une note explicative des modalités d'application de cette mesure a été élaborée par le MdF (DGI)	n.a
1.1.3. Arrêté du Ministre des Finances fixant les conditions et modalités d'émission de l'emprunt national pour la croissance économique`	Arrêté du Ministre des Finances fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor Public de l'emprunt national pour la croissance économique` élaborée et transmis avant fin 2016	L'arrêté est en application	100%	Réalisée. Opération lancée pour une période de six (06) mois. Elle a permis de mobiliser un montant de 581,54 Milliards DA	n.a
1.2.1. Lettre de mise en place du CBMT à partir de 2017 transmise par le MdF	Lettre du Ministre des Finances N°64, portant Note d'orientation relative à la préparation de l'avant-projet de loi de finances et de budget pour 2017 adressée aux ordonnateurs du budget de l'Etat.	CBMT opérationnel à partir de 1 janvier 2017	100%	Réalisée. Un cadrage budgétaire triennal dans la LF2017 d'un CBMT 2017-2019 a été mis en place et est opérationnel. Une note d'orientation du Ministère des Finances datée du 30 Mars 2017, présente les indications sur les éléments fondamentaux devant guider la préparation des projets de budget pour l'année 2018 et dresse les principales orientations nécessaires à l'établissement des propositions budgétaires pour la période 2018-2020	n.a

<p>1.2.2. Plafonnement des reports des reliquats des dotations budgétaires accordées aux établissements publics et toutes autres entités, d'un exercice à un autre, au maximum à l'équivalent de deux (02) mois de dépenses de personnel de l'exercice considéré</p>	<p>Lettre n°504 adressée aux ministères pour l'exécution de la Note du Premier Ministre n°678 du 17/03/2016 relative au plafonnement des dépenses au titre de l'exercice 2016.</p>	<p>La mesure est en application</p>	<p>100%</p>	<p>Réalisée En vue de la maîtrise de la dépense, une nouvelle procédure de gestion des crédits de paiement a été mise en place. Cette mesure prévoit le plafonnement des reports de ces reliquats, d'un exercice à un autre, au maximum à l'équivalent de deux (02) mois de dépenses de personnel de l'exercice concerné. Le surplus sera versé au Trésor dans un délai de 15 jours à compter de la date de clôture de l'exercice considéré.</p>	<p>n.a</p>
<p>1.2.3 Plafonnement des dépenses des collectivités locales au titre des dotations de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, à hauteur de 200 milliards de DZD pour l'exercice 2016 à travers une instruction du premier ministre</p>	<p>Instruction du Premier Ministre pour le Plafonnement des dépenses des collectivités locales au titre des dotations de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, à hauteur de 200 milliards de DZD pour l'exercice 2016</p>	<p>La mesure est en application</p>	<p>100%</p>	<p>Réalisée. La mesure est en application</p>	<p>n.a</p>
<p>2.1.1 Projet de loi d'orientation pour la développement de la petite et moyenne entreprise (PME) et élargir les missions de l'Agence nationale de la PME (ANPME).</p>	<p>Adoption du Projet de loi par le Conseil des Ministres</p>	<p>Publication la loi dans le JO n°2 du 11 janvier 2017, portant loi d'orientation pour le développement de la petite et moyenne entreprise (PME)</p>	<p>100%</p>	<p>Réalisée. Un (1) texte d'application en voie de publication. Huit (8) textes d'application sont en voie de finalisation</p>	<p>n.a</p>

2.1.2 Publication au Journal Officiel de la loi sur la promotion de l'investissement	La loi sur la promotion de l'investissement est publiée dans le JORA	Six (06) décrets d'application de la loi ont été publiés dans le JO n°16 du 08/03/2017	100%	<p>Réalisée.la loi publiée sur la promotion de l'investissement, prévoit de nouveaux mécanismes d'accompagnement des investisseurs, l'amélioration des investissements étrangers en Algérie, la facilitation des procédures et le développement des missions de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI)</p> <p>Quatre (04) projets de décrets sont en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).</p>
2.1.3 Adoption par le parlement du projet de loi relatif à la normalisation, modifiant et complétant la loi 04-04, visant à renforcer et à moderniser l'arsenal juridique pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives	La loi a été promulguée: loi n° 16-04 du 19 juin 2016	<p>Les dispositions d'application de la loi sont prises afin d'accélérer le processus de libéralisation de l'activité de certification pour aider les entreprises à se conformer aux standards internationaux. •loi n° 16-04 du 19 juin 2016 modifiant et complétant la loi n°04-04 du 23 juin 2004 relative à la normalisation publié (JORADP n°37 du 22 juin 2017) ;</p> <p>•Arrêté du 29 mars 2017, fixant le Logo et les caractéristiques techniques matérialisant le marquage obligatoire publié (JORADP n° 42</p>	100%	<p>Réalisée.</p> <p>La loi vise à promouvoir la compétitivité des entreprises nationales, protéger l'économie nationale et le consommateur et préserver l'environnement, par l'ouverture de l'activité de la normalisation des intervenants qualifiés qui seront homologués par les autorités habilités.</p> <p>Le système national de la qualité est aussi consolidé dans le domaine de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Métrologie, par la- loi n° 17-09 du 27 mars 2017 relative au système national de métrologie publiée (JORADP n° 21 du 02 Avril 2017) ; -l'Accréditation par : -La signature d'un accord bilatéral (BLA) avec European Accréditation, le 5 octobre 2017

		<p>du 16 juillet 2017) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> •-Décret exécutif n° 17-62 du 7 février 2017 relatif aux conditions et aux caractéristiques d'apposition de marquage de conformité aux règlements techniques ainsi que les procédures de certification de conformité : publié (JORADP n°09 du 12 février 2017). •-Arrêté du 29 mars 2017 fixant les différents niveaux et procédures d'évaluation de la conformité publié (JORADP n°15 du 26 septembre 2017). •Décret exécutif 16-324 du 13 décembre 2016 modifiant et complétant le décret exécutif 05-464 du 06 décembre 2005 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la normalisation ; •Arrêté ministériel portant nomination des membres du conseil de normalisation 		<p>-La Signature d'un accord multilatéral (MLA) avec ILAC le 5 octobre 2017</p> <p>-laboratoires par le développement d'un réseau de laboratoires accrédités.</p>	
<p>2.2.1</p> <p>Réalisation de 50 parcs industriels au niveau national (12 500 hectare) et réalisation d'au moins 14 clusters industriels pour fédérer les acteurs des filières et soutenir leur compétitivité</p>	<p>Chantiers de 50 parcs industriels au niveau national lancés (et initiation de 14 clusters industriels)</p>	<p>48 parcs (9 clusters industriels, et initiation de 14 clusters industriels) avant fin 2017.</p>	<p>96% (64% clusters)</p>	<p>En cours de réalisation</p> <p>Le programme de réalisation de parcs industriels a été approuvé par le gouvernement, 50 parcs industriels seront créés à travers 39 wilayas totalisant une superficie de 11.738 ha.5 clusters sont</p>	<p>n.a</p>

<p>(industrie, agro-industrie et TIC)</p> <p>2.2.2. Facilitation de l'attribution du foncier aux investisseurs. qui relève désormais d'une simple décision de wali sur avis du directeur de la même wilaya.</p>	<p>Instruction interministérielle n°001 du 06 Août 2015 (Intérieur et Collectivités locales - Finances - Industrie et Mines) portant modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la concession des biens immobiliers relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation des projets d'investissement</p>	<p>Un système facilitant l'attribution du foncier aux investisseurs est en cours</p>	<p>60%</p> <p>100%</p>	<p>opérationnels (Boissons ; Dattes; Économie numérique ; Mécanique de précision ; Plasturgie).</p> <p>Un cluster « Chimie » récemment mis en place. Deux autres clusters « automobile » et « mécanique » sont créés (au plan formel).</p> <p>En cours. La Direction Générale des affaires foncières du MIM assure le suivi de la mise en place d'un système simplifié facilitant l'attribution du foncier aux investisseurs. Dans un souci d'augmenter l'offre foncière la législation actuelle (articles 58 de la loi de finances pour 2016 et article 80 de la loi de Finances pour 2017) permet au privé, sur la base d'un cahier des charges, la création, l'aménagement et la gestion des zones industrielles et des zones d'activités par des personnes morales de statut privé sur des terrains à vocation non agricole constituant leur propriété.</p> <p>Aussi, il est proposé de permettre aux opérateurs privés de procéder à la création, aménagement et la gestion des zones industrielles ou des zones d'activités sur des terrains relevant du domaine privé de l'état sous forme de concession consentie sur une période de 33 ans.</p>
---	---	--	------------------------	---

<p>2.2.3. Mise en place d'un cadre efficient de la bonification des taux d'intérêts sur les crédits accordés par les établissements financiers pour le financement de projets d'investissement réalisés par les entreprises dans les filières prioritaires (à hauteur de 3%), à travers l'adoption par le Conseil du Gouvernement d'un décret dédié à cet effet.</p>	<p>Cadre efficient de la bonification des taux d'intérêts sur les crédits accordés par les établissements financiers pour le financement de projets, non existant au 31 décembre 2015</p>	<p>Décret Exécutif d'application (article 94 LF 2016), publié, n° 16-196 du 14 juillet 2016, fixant le niveau, les conditions et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des crédits à l'investissement.</p>		<p>Réalisée. Ce cadre aura des effets positifs au niveau sectoriel notamment industriel et agricole et rejoindra dans ses grandes lignes les objectifs de renforcement de la capacité de résilience de l'économie de développement durable et de répartition des dividendes de la croissance, particulièrement en direction des femmes et des jeunes. Les arrêtés interministériels, en application à l'article 05 de ce décret, sont en cours de finalisation.</p>	
<p>2.2.4. Normalisation de la structure du tarif douanier à 10 chiffres, conformément aux normes fixées par la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises</p>	<p>Décision de la Direction Générale des Douanes (DGD) n°88 du 17/05/2016</p>	<p>Nouveau tarif douanier opérationnel</p>	<p>100%</p>	<p>Réalisée : La mesure est mise en application</p>	<p>n.a</p>
<p>3.1.1. Harmonisation de la TVA (de 7 à 17%) sur le gasoil, la consommation du gaz naturel (au-delà de 2500 thermies/trimestre) la consommation d'électricité (au-delà de 250 hwh/trimestre)</p>	<p>Relèvement du taux de TVA de 7% à 17%, applicable : au Gasoil ; à la consommation du gaz naturel dépassant 2500 thermies par trimestre et à la consommation d'électricité dépassant les 250 Kilowattheure par trimestre</p>	<p>L'harmonisation de la TVA (de 7 à 17%) sur le gasoil, la consommation du gaz naturel (au-delà de 2500 thermies/trimestre) la consommation d'électricité (au-delà de 250 hwh/trimestre) est mise en place</p>	<p>100%</p>	<p>Réalisée. La révision du taux de la TVA pour la consommation de l'énergie et le gaz avait essentiellement pour objectif de réduire la consommation de l'énergie et rationaliser la consommation.</p> <p>IMPACT : La révision a pour finalité de réduire le précompte structurel de TVA de l'entreprise publique en charge du service (SONELGAZ) ; réduire le niveau des demandes de remboursement de TVA et atténuer les décaissements à ce titre, ainsi que son endettement</p>	<p>n.a</p>

3.1.2 Fixation de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	Taxe nulle au 31 décembre 2015	Révision à la hausse de la Taxe sur les produits pétrolier (TPP) à 600 DA/HL pour les essences super et sans plomb, à 500 DA/HL pour l'essence normale et à 100 DA/HL pour le gasoil.	100%	Réalisée. La révision de la TPP a engendré une augmentation substantielle du montant des recouvrements, passant de 0,26 à 52,3 milliards DA en 2016	
3.2.1. Mise en place d'un cadre légal du « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération »	Un cadre légal complétant les dispositions du décret n°15-319 fixant les modalités de fonctionnement du « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération » est mis en place	Poursuite de la mise en œuvre des actions entrant dans le cadre du régime spécial (certification de l'origine des énergies renouvelables, tarifs d'achat garantis).	100%	Réalisée Ce cadre juridique vise à encourager les projets visant la promotion des énergies renouvelables et la cogénération Décret exécutif n° 17-168 du 22 mai 2017 modifiant et complétant le décret exécutif n° 15-319 du 13 décembre 2015 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-131 intitulé « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération, publié dans le JO n°31 du 28/05/2017. -Deux arrêtés du Ministère de l'Énergie, déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses et définissant les modalités du suivi et de l'Evaluation du CAS JO n°2 du 11 janvier 2017.	N(CAS).a
3.2.2. Le Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE), est érigé comme priorité nationale.	Le Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE), adopté, le 24 février 2015, par le Gouvernement	Le bilan de la première année de mise en œuvre du Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE) est disponible avant fin 2017.	100%	Réalisée. Ce programme érigé comme priorité nationale consiste au développement du photovoltaïque, l'éolien à grande échelle, et les filières de la biomasse, de la cogénération et de la géothermie avec l'introduction du solaire thermique à partir de 2021. La réalisation de ce programme permettra	

				<p>d'atteindre une part de renouvelables de près 27% dans le bilan de production d'électricité. Publication du Décret exécutif n° 17-166 du 22 mai 2017 fixant les conditions d'octroi des primes au titre des coûts de diversification de la production d'électricité.</p> <p>Le bilan à ce jour Octobre -2017- est comme suit :</p> <p>Mise en service en 2017 de quatre (04) centrales PV d'une capacité globale de 123 MWc.</p> <p>Mise en service en 2016 de douze (12) centrale PV d'une capacité globale de 170 MWc ;</p> <p>La production d'électricité d'origine photovoltaïque durant l'année 2016 a été de 183 GWh.</p> <p>La production d'électricité d'origine renouvelable en 2016, pour une capacité installée de 482 MW, a été de 315,4 GWh</p> <p>Mise en place en 2015 de cinq (5) centrales PV d'une capacité globale de 48 MWc</p>
--	--	--	--	--

Notation (voir méthodologie EER)*	Compte-rendu descriptive
4	<p>• 15 indicateurs ont atteint la cible :</p> <p>Six indicateurs relatifs à l'amélioration et modernisation de la gestion des ressources publiques : (i) Mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et taxes pour réduire l'évasion fiscale, (ii) Arrêté du Ministre des Finances fixant les conditions et modalités d'émission de l'emprunt national ; (iii) Mise en place du CBMT (iv) Plafonnement des reports des reliquats des dotations budgétaires accordées aux établissements publics et (v) plafonnement des dépenses des collectivités locales; Cinq indicateurs concernent l'amélioration du climat des investissements (i) projet de loi d'orientation pour la développement de la PME (ii) Publication au Journal Officiel de la loi sur la promotion de l'investissement, et (iii) l' adoption par le parlement du projet de loi, visant à renforcer et à moderniser l'arsenal juridique pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives, (iv) la mise en place d'un cadre efficient de la bonification des taux d'intérêt pour le financement de projets dans les filières prioritaires et (v) la normalisation de la structure du tarif douanier `a dix chiffres ;quatre indicateurs relatifs au renforcement de l'efficacité du secteur énergétique : (i) :harmonisation de la TVA sur le gasoil, le gaz naturel, (ii) Fixation de la Taxe sur les produits pétroliers, (iii) mise en place d'un cadre légal du Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération et (iv) Ériger le programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE) comme priorité nationale.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 3 indicateurs tendent vers la cible et/ou ont dépassé 50% de réalisation : Ces indicateurs accusent du retard mais sont en bonne voie de réalisation. Il s'agit de (i) l'opérationnalisation des centres des impôts, (ii) la facilitation de l'attribution du foncier aux Investisseurs et (iii) la réalisation de 50 parcs industriels et d'au moins 14 clusters industriels.
--	---

4. Notation de l'Objectif de développement (OD)¹

Notation de l'OD (à partir de l'EER actualisé)*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative: 250 mots)
4	<p>Le programme a contribué à (i) l'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources publiques, à l'amélioration du climat de l'investissement et à la diversification des filières de production d'électricité. Les autorités ont poursuivi la consolidation de la gestion des finances publiques à travers les mesures prises pour réduire le déficit budgétaire. Dans leur quête de rationalisation des dépenses budgétaires un cadrage budgétaire triennal à partir de 2017 (CBMT) a été mis en place et est opérationnel. Quant à l'amélioration du climat de l'investissement, les autorités sont engagés à poursuivre et à intensifier les réformes soulignant que la nouvelle Constitution de février 2016 établit de manière explicite que l'Etat œuvre à améliorer le climat des affaires. Dans ce contexte la réglementation du cadre réglementaire régissant les affaires, outre l'adoption en août 2016 de la nouvelle loi relative à la promotion de l'investissement, la loi portant orientation pour le développement de la PME a été publiée le 11 janvier 2017. Les dispositions d'application de la loi sont prises par des décrets et arrêtés pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives. Ces dispositions d'application de la loi ont accéléré le processus de libéralisation de l'activité de certification pour aider les PME à se conformer aux standards internationaux. S'agissant de l'appui au développement du tissu industriel, le programme de réalisation de parcs industriels a été approuvé par le gouvernement. La diversification des filières de production d'électricité est en cours. Le principal résultat attendu dans la réalisation de ce programme, est de contribuer à la diversification des filières de production de l'électricité et de permettre qu'à l'horizon 2030, que 27% de production totale d'électricité en Algérie soit d'origine renouvelable contre 0,5% en 2015</p>

5. Bénéficiaires (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

<i>Réels (A)</i>	<i>Prévus (B)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé A/B)</i>	<i>% Femmes</i>	<i>Catégorie (par exemple, les pauvres, jeunes, régions)</i>
Ministère des Finances, Ministère de l'Industrie et des mines, Ministère de l'Energie	Ministère des Finances, Ministère de l'Industrie et des Mines, Ministère de l'Energie	100%	n.a	Administration Publique

¹ Pour ce qui concerne les opérations utilisant l'ancien rapport de supervision et système de notation de SAP, la note de l'OD du PCR sera calculée en utilisant la méthodologie de l'EER.

6. Effets imprévus ou additionnels (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Description	Type (exemple. genre, changement climatique, aspect social, autres)	Positif ou négatif	Impact sur le projet (élevé, moyen, faible)
Le nouveau Plan d'Action du Gouvernement (PAG) de septembre 2017 (qui a remplacé celui de juin 2017), interdit tout recours à l'endettement extérieur et propose un financement non conventionnel (FNC) autorisant un recours à la Banque centrale pour le financement du déficit budgétaire. Le FNC a ainsi donné lieu à un amendement de la Loi sur la Monnaie et le crédit qui pourrait accentuer l'inflation, affecter les efforts de consolidation budgétaire, et d'amélioration du climat des affaires, et par conséquent la compétitivité de l'économie et l'objectif de diversification économique affiché. Toutefois, le Gouvernement rassure en indiquant que le FNC sera mis en œuvre avec parcimonie et sera suffisamment encadré pour éviter toute hausse de l'inflation ainsi que les conséquences qui y sont liées.	Impact sur la croissance et la visibilité à moyen terme pour les investisseurs	Négatif	Moyen

7. Leçons tirées relativement à l'efficacité (si nécessaires, ajouter d'autres lignes)

Questions clés (5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Leçons tirées	Public cible
1. Le choix des indicateurs du cadre logique	1. Afin de suivre au mieux l'efficacité du programme, il est indiqué de s'assurer que les indicateurs choisis puissent être vérifiés à l'évaluation des résultats. Le problème de vérification se pose notamment pour les indicateurs chiffrés des programmes de courte durée (moins d'un an) alors que les données sont en général mises à jour sur une base annuelle ou après enquête. Des indicateurs intermédiaires (qualitatifs) devraient être retenus compte tenu des effets différés de certaines mesures.	La Banque
2. La nécessité de définir des cibles réalistes	2. Certaines cibles s'avéraient ambitieuses au regard du contexte socio-politique du pays et des capacités insuffisantes de certains ministères en charge des réformes.	La BAD
3. Le besoin de continuer et renforcer les appuis techniques et réaliser des études ciblées pour les appuis budgétaires	3. En raison de la complexité technique de certaines réformes et des capacités nationales limitées dans certains domaines de réformes, la BAD doit accompagner le gouvernement par une assistance technique dans le cadre d'un appui budgétaire.	La BAD
4. Le besoin de renforcer le suivi et la coordination nationale du programme	4. Quoique le cadre institutionnel actuel de suivi repose sur le MdF, il est important que ce cadre soit revu et renforcé lors d'une éventuelle prochaine opération d'appui budgétaire.	Gouvernement

C Efficience

1. Respect du calendrier

Durée prévisionnelle – année (A) (selon le REP)	Délai réel d'exécution – année (B) (depuis l'entrée en vigueur du 1er décaissement)	Délai prévu par rapport au délai réel d'exécution (A/B)	Notation *
1 an	1 an	100%	4

Compte-rendu (longueur maximale indicative : 250 mots)

Le programme (PACIE) a été approuvé en novembre 2016 et mis en vigueur en décembre 2016. Le décaissement est intervenu en une seule tranche comme prévu en décembre 2016.

2. Efficience de l'utilisation des ressources

Pourcentage moyen de la réalisation matérielle des produits du CLAR financés par tous les financiers (A) (voir II.B.3)	Taux d'engagement (%) (B) (voir tableau 1.C – Total taux d'engagement de tous les bailleurs de fonds)	Pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d'engagement (A/B)	Notation *
NA	NA	NA	NA

Compte-rendu (longueur maximale indicative : 250 mots)

Le prêt est un appui budgétaire dont les ressources ont servi à boucler le financement du budget de 2016 sans imputation spécifique aux dépenses.

3. Analyse coût-avantage

Taux de rentabilité économique (à l'approbation)	Taux de rentabilité économique actualisé (à l'achèvement)	Notation *
NA	NA	NA

Compte-rendu descriptive (longueur maximale indicative : 250 mots)

NA

4. État d'avancement de l'exécution (IP)²

Notation de l'EE (tirée de l'EER actualisé) *	Compte-rendu descriptif (commenter spécifiquement les rubriques de l'EE qui ont obtenu une note insatisfaisante ou très insatisfaisante, selon le tout dernier EER). (longueur maximale indicative : 500 mots)
4	Cette note très satisfaisante de l'exécution du programme se justifie par la performance de l'emprunteur dans le respect du calendrier de réalisation des conditions de mise en vigueur et de décaissement de la tranche unique du prêt. L'emprunteur a aussi respecté la transparence budgétaire en publiant les informations sur le budget 2016 et les prévisions pour 2017. Le programme a été préparé et évalué de façon conjointe dans un cadre de concertation des bailleurs en particulier la JICA et avec l'organisation d'une mission de supervision cinq mois après l'approbation du programme.

5. Enseignements tirés relativement à l'efficience

Questions clés (5 maximum; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés	Public cible
1. L'harmonisation et la réalisation préalable des conditions de décaissement des fonds améliorent le degré d'efficience du programme	1. La satisfaction des conditions préalables par l'emprunteur avant l'approbation du Conseil d'administration facilite le respect du calendrier de décaissement (tranche unique) et contribue à la bonne réalisation du programme.	Etat

² Pour ce qui concerne les opérations utilisant l'ancien rapport de supervision et système de notation de SAP, la note de l'EE devra être convertie de l'échelle de 0 à 3 utilisée dans SAP à celle de 1 à 4 utilisée dans le EER

2. La nécessité de renforcer les capacités de suivi-évaluation et de coordination du programme	2. La performance du programme est altérée par l'absence d'outils efficaces pour le suivi-évaluation, impliquant la société civile. Une assistance pour renforcer les mécanismes de suivi pourrait être envisagée lors d'un éventuel prochain programme.	Premier Ministère/MdF/Ministères sectoriels
--	--	---

D Durabilité

1. Viabilité financière

Notation *	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	<p>La viabilité des réalisations du programme est tributaire de la stabilité macroéconomique et sociale et des perspectives de croissance à moyen terme. Tout en soulignant la détermination des autorités à continuer la mise en œuvre des mesures du programme, il est nécessaire de poursuivre l'amélioration et la mobilisation des recettes internes, de rationaliser les dépenses publiques, approfondir et accélérer les réformes de grande ampleur pour la diversification de l'économie notamment pour l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Ces actions devront renforcer les bases d'une croissance économique inclusive et un développement équilibré et durable à moyen terme, générateur d'emplois.</p> <p>La BAD poursuit son dialogue avec les autorités sur les mesures institutionnelles, réglementaires et budgétaires à prendre visant à assurer la viabilité des réformes engagées. Les nouvelles orientations des autorités algériennes notamment le Plan d'actions du gouvernement (PAG) présenté en septembre 2017 et adopté par le Parlement en Octobre 2017, et le financement non conventionnel (FNC) interdisant ainsi tout recours à l'endettement extérieur, imposent une réorientation de la coopération Algérie-BAD et un approfondissement du dialogue dans la perspective d'opérations futures.</p>

2. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités

Notation *	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative, 250 mots)
3	<p>L'appui budgétaire s'appuie sur un cadre fiduciaire où les dispositifs de gestion des finances publiques sont en place mais ont besoin d'être modernisés et où la passation des marchés nécessite une amélioration vers plus de simplification, de transparence et d'efficacité. La mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités en gestion fiduciaire au MdF a été entamée. La Banque accompagne la satisfaction de certains besoins de l'IGF et de la Division des Marchés Publics. De même le processus de modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie a commencé à travers des réformes et il représente un chantier ouvert avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).</p> <p>Suite aux nouvelles orientations des autorités algériennes, l'opportunité d'un dialogue avec les nouvelles autorités politiques sur les questions présentées ci-avant ne s'est pas encore matérialisée, malgré la poursuite des discussions techniques.</p>

3. Appropriation et durabilité des partenariats

Notation n*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	<p>La matrice du Programme est elle-même basée sur une matrice plus large, ayant comme référentiel le NMCE 2016-2030. Or, cette stratégie nationale de développement est le fruit d'un processus participatif qui a impliqué aussi bien l'Etat que le Patronat, les syndicats et la société civile. Par ailleurs, le prêt octroyé par la Banque a été entériné par un décret présidentiel. De ce fait, le Programme est indirectement le produit d'un processus participatif et jouit donc d'une appropriation des autorités et des autres parties prenantes.</p>

	Toutefois, dans la conduite du Programme lui-même, et surtout durant la phase d'achèvement, seul l'Etat a été le principal vis-à-vis de la Banque. Une action plus soutenue de sensibilisation et de vulgarisation (réunions d'information, organisation de séminaires) devrait être menée par le gouvernement en mettant à contribution les parties prenantes appropriées.
--	---

4. Durabilité environnementale et sociale

Notation *	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
NA	NA, Programme classé à la catégorie 3

5. Enseignements tirés relativement à la durabilité

Questions clés (5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés	Public cible
1. La durabilité du programme est fortement liée à la poursuite des réformes, à la soutenabilité à moyen terme et à une forte appropriation par les bénéficiaires et les acteurs.	La durabilité est assurée puisqu'un engagement a été exprimé au plus haut sommet de l'Etat, pour la consolidation budgétaire, la diversification de l'économie, l'amélioration de la compétitivité industrielle et énergétique et une appropriation accrue des réformes. Pour preuve, les différents changements de gouvernements intervenus sur la période du programme n'ont pas entamé la volonté des Autorités de poursuivre les réformes qu'elles ont elles-mêmes adoptées.	Etat
2. Le besoin de renforcement des capacités pour améliorer la performance des résultats acquis	Eu égard aux nouvelles orientations des autorités, de ne pas recourir dans l'immédiat à l'emprunt extérieur, la Banque devrait se focaliser à court terme sur des opérations d'assistance technique et des études économiques et sectorielles. Cette assistance aidera le pays à renforcer ses capacités en termes de réflexion et de mise en œuvre des solutions innovantes. Il faut mentionner qu'il était prévu de mettre en place une AT pour la GFP mais que faute de ressources sur le fonds PRI elle n'a pu être concrétisée.	BAD

III Performances des parties prenantes

A Pertinence

1. Performance de la Banque

Notation *	Compte-rendu descriptif sur la performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles) de la Banque, à insérer par l'emprunteur. Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)
4	La Banque a été proactive dans la conception du programme. La conception du PACIE a retenu que des mesures structurantes ayant atteint un niveau de maturité suffisante sur l'ensemble des réformes convenues afin de s'assurer de leur mise en œuvre effective. L'élaboration du programme s'est ainsi inspirée des leçons suivantes : l'intérêt d'un dialogue constructif sur les réformes et d'une bonne appropriation des réformes ; l'accompagnement en assistance technique; et la focalisation sur les mesures clés pour l'atteinte des objectifs du gouvernement.

L'instruction du PACIE a bénéficié des résultats de travaux analytiques entrepris aussi bien par la Banque que par le pays lui-même et d'autres organismes et partenaires extérieurs. L'élaboration du PACIE s'ancre sur le portefeuille d'assistances techniques appuyées par la Banque en Algérie et actuellement en cours de mise en œuvre. Les mesures prévues dans le pilier I (Amélioration et modernisation de la gestion des ressources publiques) sont alignées avec les objectifs du Projet de modernisation du système de communication et de collaboration du ministère des Finances et du Projet d'appui au recadrage de la stratégie e-Algérie. Ces deux opérations entrent dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur public et visent à moderniser le fonctionnement des administrations améliorer leur efficacité. Le PACIE bénéficie aussi des effets du Projet de renforcement des capacités du ministère des Finances, qui entend, entre autres, renforcer les capacités des cadres du ministère à conduire efficacement des réformes d'envergure. Les mesures prévues dans le pilier II (Amélioration du climat de l'investissement) sont complémentaires avec les deux études stratégiques (en cours de réalisation) appuyées par la Banque, à savoir l'Étude sur la croissance inclusive et l'emploi; et l'Étude sur la diversification de l'économie. Les diagnostics prévus dans le cadre de ces deux études permettront en effet d'identifier les mesures de réformes à mettre en œuvre en vue de favoriser la diversification de l'économie et la création de l'emploi. Enfin, le Projet d'appui au développement des PME, est complémentaire avec le PACIE dans la mesure où il s'attaque directement aux problématiques relatives à l'environnement des affaires et à la création d'entreprise ; et qu'il entend, entre autres, soutenir les autorités dans l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la promotion de la PME.

Commentaires à insérer par la Banque sur sa propre performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles). Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)

La performance de la Banque est très satisfaisante. Cette satisfaction se justifie par le rôle proactif de la Banque dans la conception, le respect du calendrier de décaissement de la tranche unique du prêt conformément aux engagements pris avec le gouvernement, et le suivi de la mise en œuvre du programme. L'assistance fournie par la Banque pour accompagner le programme mérite cependant d'être complétée par un soutien plus consistant à l'appropriation effective des réformes qui rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre. Le document s'inscrit en particulier dans la droite ligne de l'article IV du FMI du mai 2016 et des conclusions des Perspectives économiques pour l'Afrique 2016 de la BAD. Le choix de certains indicateurs quantifiés pose la question de leur pertinence au regard de la durée du programme (1 an). Les effets et les résultats de certaines mesures sont difficilement mesurables sur une courte durée. Ceci n'a pas permis de disposer de toutes les informations pour renseigner le cadre logique.

Questions clés (liées à la performance de la Banque, 5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Enseignements tirés

1. Le choix des indicateurs à court terme du cadre logique doit tenir compte de la durée du programme
2. La question d'appropriation des réformes est déterminante pour la réussite du programme

1. Le renseignement du cadre logique à l'achèvement du programme est facilité par le choix d'indicateurs qualitatifs intermédiaires à court terme.
2. L'appropriation des réformes est une action qui doit être menée par le gouvernement en amont et en aval du processus de réforme afin d'en assurer le bon lancement et la durabilité. La BAD peut apporter un appui au processus de réforme dès l'identification et l'accompagner pendant la phase de mise en œuvre jusqu'à l'évaluation des résultats.

2. Performance de l'emprunteur

Notation *	Compte-rendu descriptif sur la performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles). Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)	
3	<p>L'emprunteur a rempli dans les délais les conditions préalables et les formalités de décaissement de la tranche unique du prêt. Ceci a permis de mobiliser avant fin décembre 2016 la totalité des fonds du programme</p> <p>Le MdF assure la coordination générale et effectue le suivi-évaluation du programme. Ce rôle a été assuré avec satisfaction par le MdF qui a fourni les informations nécessaires dans le cadre de la matrice de suivi des réformes</p> <p>Le Gouvernement est conscient du fait que beaucoup reste à faire pour aller plus loin dans la consolidation budgétaire et la rationalisation des dépenses publiques, l'amélioration du climat des investissements et la gouvernance du secteur énergétique. Cette opération s'inscrit dans ce contexte et continuera à amorcer le dialogue avec le gouvernement sur son programme de réformes.</p>	
Questions clés (liées à la performance de l'emprunteur, 5 maximum ; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)		Enseignements tirés
1. Renforcer la coordination et le suivi-évaluation du programme		1. Le rôle de coordination et de suivi du programme doit être confié au ministère qui a des prérogatives effectives dans la mise en œuvre des réformes (Primature). La Primature semble institutionnellement mieux placée que le MdF pour dynamiser et présider le comité interministériel chargé de la coordination du programme. Une assistance pourra être envisagée pour la mise en place d'outils de suivi-évaluation lors d'un prochain programme.

3. Performances des autres parties prenantes

Notation *	Compte-rendu descriptif sur la performance des autres parties prenantes, y compris les co-financiers, les entrepreneurs et les prestataires de service. Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)		
2	<p>Cette importante opération a été faite en étroite collaboration avec la JICA (préparation, évaluation et suivi) et des consultations ont été menées avec le FMI, la Banque mondiale et les PTF bilatéraux. Toutefois en dépit des efforts menés par la BAD avec la JICA, celle-ci a enregistré beaucoup de retard et n'a pas réussi à apporter son appui budgétaire comme prévu durant la période du PACIE. Le rôle de la société civile était absent dans cette opération, faute de cadre de partenariat actif et de capacités suffisantes.</p>		
Questions clés (liées à la performance des autres parties prenantes, 5 maximum ; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés (5 maximum)		Public cible (pour les leçons tirées)
1. Une participation plus active de la société civile dans le suivi et l'évaluation est un atout pour la réussite du programme.	1. La participation citoyenne est encore faible. La Banque et les autres bailleurs peuvent inciter le gouvernement à développer un partenariat actif avec la société civile notamment dans les domaines où des capacités existent.		Société civile

1. Principaux enseignements tirés

Questions clés (5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Principaux enseignements tirés	Target audience
<p>Pertinence</p> <p>1. La conception du programme dans le contexte de l'Algérie doit être soutenue par une analyse pertinente des capacités et des risques du pays</p>	<p>1. La conception du programme semble être adaptée au nouveau plan d'action de Gouvernement et nouvelles orientations et de son impact sur les capacités de mener les réformes dans le contexte de l'Algérie. Ceci conduit à moduler le niveau des cibles à court terme qui doit être moins ambitieux.</p>	<p>Premier Ministère/MdF/Ministères sectoriels</p>
<p>Efficacité</p> <p>2. Le choix des indicateurs du cadre logique</p> <p>3. Le besoin de renforcer les appuis techniques dans la phase de réalisation du programme</p> <p>4. Le besoin de renforcer le suivi et la coordination nationale du programme</p>	<p>2. La difficulté de vérification se pose pour les indicateurs chiffrés du programme de courte durée (moins d'un an) alors que les données sont en général mises à jour sur une base annuelle ou après enquête. Des indicateurs intermédiaires devraient être retenus compte tenu des effets différés de certaines mesures.</p> <p>3. En raison de la complexité technique de certaines réformes et des capacités nationales limitées dans certains domaines de réformes, la BAD doit accompagner le gouvernement par une assistance technique dans le cadre de programmes futurs</p> <p>4. il est important que ce cadre soit revu et renforcé lors d'opération futures. Une assistance de la BAD/bailleurs pourrait être envisagée dans le cadre de nouvelle opération pour pallier ces insuffisances.</p>	<p>BAD/Etat</p> <p>MdF/Ministères sectoriels</p> <p>MdF/Ministères sectoriels/Primate</p>
<p>Efficiences</p> <p>5. Un cadre de coordination harmonisé des bailleurs</p>	<p>5. La coordination avec les autres bailleurs devra renforcée pour améliorer le degré d'efficiences</p>	<p>BAD/Bailleurs</p>
<p>Durabilité</p> <p>6. La durabilité du programme est fortement liée à la poursuite des réformes, à la soutenabilité à moyen terme et à une forte appropriation par les bénéficiaires et les acteurs.</p>	<p>6 La durabilité sera assurée par un engagement exprimé au plus haut niveau des autorités pour la consolidation budgétaire, la diversification de l'économie, l'amélioration de la compétitivité industrielle et énergétique et une appropriation accrue des réformes.</p>	<p>Premier Ministère, MdF et Ministères sectoriels</p>

2. Principales recommandations (en mettant un accent particulier sur la garantie de la durabilité des avantages du projet)

<i>Questions clés (10 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)</i>	<i>Principale recommandation</i>	<i>Responsable</i>	<i>Délai</i>
1. L'appropriation des réformes par les acteurs et les bénéficiaires est essentielle pour la réussite du programme et la durabilité des avantages	1. Il est recommandé de prévoir et accompagner le programme d'un plan d'action visant la sensibilisation et la vulgarisation accrues auprès des acteurs et des bénéficiaires ciblés.	RDGN/ECGF	2018
2. L'assistance technique est nécessaire pour aider à la bonne conception du programme et à la préparation technique des réformes	2. La Banque devrait continuer d'accompagner la préparation et la mise en œuvre du programme de réformes par une assistance technique devant tenir compte des besoins d'assistances du pays. La Banque dispose à cet effet des fonds MIC et des fonds pour les pays en transition, et devrait s'assurer de la coordination avec les autres bailleurs.	RDGN/ECGF	2018
3. La stabilité du cadre macro-économique est essentielle pour la viabilité et la soutenabilité financière du programme	3. La stabilité macroéconomique par une politique budgétaire et monétaire prudente est primordiale pour la maîtrise des grands équilibres et la stabilité des prix.	MdF/BA	2018

V

Notation globale du RAP

<i>Volets et critères</i>	<i>Notation *</i>
VOLET A : PERTINENCE	4
<i>Pertinence de l'objectif de développement du projet (II.A.1)</i>	4
<i>Pertinence de la conception du projet (II.A.2)</i>	4
VOLET B : EFFICACITÉ	4
Objectif de développement (OD) (II.B.4)	4
VOLET C : EFFICIENCE	4
Respect du calendrier (II.C.1)	4
Effizienz de l'utilisation des ressources (II.C.2)	NA
Analyse coût-avantage (II.C.3)	NA
État d'avancement de l'exécution (IP) (II.C.4)	4
VOLET D : DURABILITÉ	3
Viabilité financière (II.D.1)	3
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités (II.D.2)	3
Appropriation et durabilité des partenariats (II.D.3)	2
Durabilité environnementale et sociale (II.D.4)	NA
NOTE GLOBALE DE L'ACHEVEMENT DU PROJET	3.66

<i>Sigle (si nécessaires, ajouter d'autres lignes)</i>	<i>Description</i>
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
DSP	Document de Stratégie Pays
FMI	Fonds Monétaire International
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MdF	Ministère des Finances
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
PME	Petite et moyenne entreprise
UC	Unité de compte
UE	Unions Européenne
PAG	Plan d'Action du Gouvernement